

Association de soutien au Dr Mansour

Contrat de parrainage

Devenir parrain, c'est pour celui qui aime les animaux sans pouvoir forcément en adopter un ou plusieurs, le moyen de se sentir responsable d'une vie et d'assurer un soutien effectif et régulier à l'association qui l'héberge.

Je, soussigné(e):

Nom : Adresse : Code pos Tel fixe : _ Adresse :	tal Ville mail :	Prénom : Pays : Tel portable : Nom facebook :
Parraine :		
Robe : J'autorise J'autorise	e le refuge à faire apparaitre mon no e le refuge à faire bénéficier en cas c oui non	Nom : Nom : Sexe : non non rurgence, de biens matériels ou financiers donnés, à d'autres animaux :
Le parrainage se fera selon la formule : Paiement mensuel de : euros/ mois Paiement annuel de : euros x 12 mois soit euros en 1 ou 2 fois Et commencera au mois de :		
	Par virement bancaire permanent : IBAN : Par Paypal à l'adresse : soutien.au.dr.mans	
 L'association peut vous donner des nouvelles du filleul, à la demande de son parrain (par messenger, whats app,) L' A.S.D.M reste seule propriétaire de l'animal jusqu'à son adoption et par conséquent seule décisionnaire concernant celui-ci. Le parrain dispose en revanche d'un droit d'information concernant son filleul. En cas d'adoption ou du décès de l'animal parrainé, les dons restent acquis à l'association. A la demande du parrain, le contrat de parrainage pourra être transféré vers un autre animal de son choix ou stoppé. 		
Fait à	le	Signature :